

CQP NÉGOCIATEUR IMMOBILIER INSCRIT RNCP 38277

PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

Cette qualification s'adresse à des personnes titulaires d'un niveau 3 en France ou à l'étranger par la voie de la formation ou de l'expérience professionnelle, disposer des compétences rédactionnelles pour pouvoir suivre la formation.

Toute personne en situation de handicap peut prendre contact avec la référente handicap de l'organisme de formation.

OBJECTIFS

Au terme de la formation, les participants seront en mesure de :

- Donner les compétences techniques et les savoirs théoriques du métier de Négociateur immobilier.
- Posséder les compétences associés à ce métier.
- S'inscrire dans la relation à l'environnement professionnel.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et mise en pratique par le biais d'échanges ou de mises en situation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle certificatif en cours de formation.

Examen écrit final avec études de cas.

Examen oral avec jeux de rôle et entretien d'exploration devant jury composé de formateurs et de professionnels du terrain.

Chaque Bloc de compétences peut être suivi et validé indépendamment.

SUPPORT PÉDAGOGIQUE

Support de cours et vidéoprojection.

Formation en présentiel à 100% ou en mixte de présentiel et distanciel.

DÉLAIS D'ACCÈS

Le dossier administratif doit être clôturé 8 jours avant le début de la formation.

DURÉE

34 jours soit 238 heures + 15 heures d'épreuves certificatives
Période en entreprise 147 heures (21 jours)

INDICATEURS DE RÉSULTATS : TAUX MOYENS

Taux de réussite = 96%

Taux de placement = 70%

Maj 2026

CONTENU

BLOC DE COMPÉTENCES 1 :

BC1	Compétences évaluées
Développer la prise de m'andats de biens immobiliers et foncier s	<ul style="list-style-type: none">Prospection de biens immobiliers et fonciers (habitations et terrains) dans un secteur géographique donné, selon les orientations fixées par la direction de l'agence immobilière.
	<ul style="list-style-type: none">Participation à l'estimation d'un bien immobilier et ou foncier en lien avec la Direction de l'agence immobilière.
	<ul style="list-style-type: none">Prise d'un mandat immobilier en tenant en compte des orientations de l'agence immobilière.
	<ul style="list-style-type: none">Promotion commerciale du bien immobilier et ou foncier en lien avec la direction de l'agence immobilière.

Durée indicative : 63 heures soit 9 jours

BLOC DE COMPÉTENCES 2 :

BC2	Compétences évaluées
Accompagner le client acquéreur à l'achat d'un bien immobilier et ou foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil et prise en charge du client acquéreur au sein de l'agence immobilière.
	<ul style="list-style-type: none"> • Recueil et analyse de la demande du client acquéreur avec la direction de l'agence immobilière.
	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection et présentation et des biens immobiliers et fonciers pouvant correspondre au projet du client acquéreur.
	<ul style="list-style-type: none"> • Planification et visite des biens immobiliers et ou fonciers auprès du client acquéreur.

Durée indicative : 56 heures soit 8 jours

BLOC DE COMPÉTENCES 3 :

BC3	Compétences évaluées
Effectuer l'intermédiation pour la contractualisation de l'acte de vente du bien immobilier et ou foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil pour l'achat des biens immobiliers et ou fonciers en vue de l'élaboration d'une promesse d'achat avec le client acquéreur.
	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition de l'offre d'achat du bien immobilier au client-vendeur.
	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation administrative de l'avant contrat relative à la transaction commerciale entre les deux parties.
	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des clients et suivi de l'avant-contrat jusqu'à la réitération de la vente.

Durée indicative : 77 heures soit 11 jours

Module de formation transverse à l'ensemble des blocs de compétences du CQP
Introduction au secteur de l'immobilier/Loi Hoguet Socle juridique

Durée indicative : Quotas de 42 heures au moins 7 heures pour chacun des blocs

CQP CHARGÉ DE GESTION LOCATIVE

PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

Cette qualification s'adresse à des personnes titulaires d'un bac validé + 2 ans d'expérience professionnelle, et /ou à des candidats titulaires d'un bac+2 en spécialité commerciale, vente, immobilier, gestion, droit ou comptabilité.

Toute personne en situation de handicap peut prendre contact avec la référente handicap de l'organisme de formation.

OBJECTIFS

Au terme de la formation, les participants seront en mesure de :

- Donner les compétences techniques et les savoirs théoriques du métier de Chargé de Gestion locative.
- Posséder les compétences associés à ce métier.
- S'inscrire dans la relation à l'environnement professionnel.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et mise en pratique par le biais d'échanges ou de mises en situation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation écrite notée pour chaque module.

Examen écrit final avec études de cas.

Examen oral avec jeux de rôle et entretiens d'évaluation devant jury composé de formateurs et de professionnels du terrain.

Chaque Bloc de compétences peut être suivi et validé indépendamment.

SUPPORT PÉDAGOGIQUE

Support de cours et vidéoprojection.

Formation en présentiel à 100% ou en mix de présentiel et distanciel.

DURÉE

35 jours soit 245 heures

DÉLAIS D'ACCÈS

Le dossier administratif doit être clôturé 8 jours avant le début de la formation.

INDICATEURS DE RÉSULTATS : TAUX MOYENS

Taux de réussite = 96%

Taux de placement = 70%

CONTENU

BLOC DE COMPÉTENCES 1 :

BC1	Modules de formation
Con cour ir à la gest ion loca tive liée à l'ent rée et à la sort ie du loca tair e-pr ene ur	M1 – Participation à la sélection du dossier du locataire-preneur
	M2 – Etablissement du bail de location
	M3 - Organisation de l'état des lieux d'entrée
	M4 – Traitement du congé du locataire et organisation de l'état des lieux de sortie

BLOC DE COMPÉTENCES 2 :

BC2	Modules de formation
Assurer le suivi du contrat durant la location du bien immobilier et le maintien en bon état du bien immobilier	M1 – Suivi du contrat de location du bien immobilier auprès du locataire
	M2 – Suivi de la gestion du mandat auprès du propriétaire bailleur
	M3 – Maintien du bien en bon état de réparation locative (bien immobilier occupé)
	M4 – Remise en état du bien immobilier (vide)

Module de formation transverse à l'ensemble des blocs de compétences du CQP

Introduction au secteur de l'immobilier/Loi Hoguet

CQP CHARGÉ DE COPROPRIÉTÉ

PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

Cette qualification s'adresse à des personnes titulaires d'un bac validé + 2 ans d'expérience professionnelle, et /ou à des candidats titulaires d'un bac+2 en spécialité commerciale, vente, immobilier, gestion, droit ou comptabilité.

Toute personne en situation de handicap peut prendre contact avec la référente handicap de l'organisme de formation.

OBJECTIFS

Au terme de la formation, les participants seront en mesure de :

- Donner les compétences techniques et les savoirs théoriques du métier de Chargé de copropriété.
- Posséder les compétences associés à ce métier.
- S'inscrire dans la relation à l'environnement professionnel.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et mise en pratique par le biais d'échanges ou de mises en situation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation écrite notée pour chaque module.

Examen écrit final avec études de cas.

Examen oral avec jeux de rôle et entretiens d'exploration devant jury composé de formateurs et de professionnels du terrain.

Chaque Bloc de compétences peut être suivi et validé indépendamment.

SUPPORT PÉDAGOGIQUE

Support de cours et vidéoprojection.

Formation en présentiel à 100% ou en mix de présentiel et distanciel.

DURÉE

35 jours soit 245 heures

DÉLAIS D'ACCÈS

Le dossier administratif doit être clôturé 8 jours avant le début de la formation.

INDICATEURS DE RÉSULTATS : TAUX MOYENS

Taux de réussite = 96%

Taux de placement = 70%

Maj 2026

CONTENU

BLOC DE COMPÉTENCES 1 :

BC1	Modules de formation ou UV
Contribuer à la gestion administrative d'un portefeuille de biens en copropriété	M1 – Participation à la prise en charge administrative (gestion) des contrats de syndic
	M2 – Organisation de l'assemblée générale des copropriétaires
	M3 – Traitement des demandes et des doléances des copropriétaires
	M4 – Gestion des données et suivi des factures de la copropriété

14 jours soit 98 heures

BLOC DE COMPÉTENCES 2 :

BC2	Modules de formation ou UV
Concourir au maintien et à l'entretien courant de la copropriété	M1 – Entretien courant des parties communes et des équipements communs de la copropriété
	M2 – Gestion des sinistres
	M3 – Suivi des travaux d'entretien et de maintenance votés par l'assemblée générale
	M4 – Suivi régulier du personnel salarié (gardiennage ou d'entretien) de la copropriété

15 jours, soit 105 heures

**Module de formation transverse à l'ensemble des
blocs de compétences du CQP**

Introduction au secteur de l'immobilier/Loi Hoguet

3 jours Bloc 1 + 3 jours Bloc 2 soit 42 heures